

SEPTEMBRE 2017

afer
ASSOCIATION FRANÇAISE
D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

DES ADHÉRENTS DE L'AFER

L'ÉDITO

 du Président
Gérard Bekerman


10 ans au service des adhérents

1 | Depuis 2007, le taux annuel moyen rémunérant notre épargne sur le fonds garanti s'élève à 3,56%. Ce résultat a été obtenu grâce au contrôle, à la surveillance et aux exigences de l'Afer auprès des gérants Aviva Investors. Contre vents et marées, tout a été fait pour assurer une rémunération plus qu'honorable dans la sécurité de notre épargne. Il en est allé de même pour les unités de compte. Regardez Afer-Sfer, l'une des plus grosses Sicav du marché, sa performance annualisée sur son horizon d'investissement de 8 ans est de 7,8%. Je ne connais pas beaucoup d'autres unités de compte qui pourraient rivaliser. Nous n'avons pris aucun risque démesuré. Des opportunités ont été saisies un peu partout dans le monde et en priorité en France. Une finalité a été donnée : aider nos Pme, pour l'emploi, les jeunes, l'investissement dans l'économie réelle. Le résultat est là : c'est bon pour nous, épargnants, et c'est bon pour la France.

2 | Les combats menés ont porté leurs fruits. C'est l'Afer, seule, qui a obtenu l'abrogation de cette funeste doctrine fiscale connue sous le nom Proriel-Baquet. Désormais, l'assurance vie n'a plus à être rapportée aux successions. L'Afer a été écoutée.

3 | L'Afer est aussi montée au créneau pour dénoncer la volonté du gouvernement d'inclure les produits d'assurance vie dans l'assiette de l'ISF concernant la règle de plafonnement des 75%. Le Conseil d'Etat sanctionnera cette mesure. Puis, lorsque le gouvernement tentera d'appliquer le taux maximal de 15,5% de prélèvement social sur les contrats souscrits avant 1998, là aussi, il reculera à nouveau. Le Conseil constitutionnel y mettra son veto avec une grande sagesse. A nouveau, l'Afer a été écoutée.

4 | En 2007, de nombreux adhérents ne cessaient de subir un usage du courtage qui ne leur facilitait pas la vie lorsqu'ils voulaient changer de conseiller. Cet usage remontait aux années 1930! Il était temps d'ouvrir la voie à la liberté. Notre Assemblée générale votera une heureuse résolution rappelant notre liberté de choisir et de changer de conseiller. Pour l'appliquer, encore fallait-il se concerter avec les mille agents et les mille courtiers que compte l'Afer. Une réforme fut mise en place. Ce n'était pas une mince affaire. Il fallait trouver un équilibre entre deux légitimités ; la nôtre, être libre de choisir un conseiller, la leur, respecter un usage qui avait force de loi. Un bon accord fut trouvé. Il faut remercier notre partenaire Aviva car c'est aussi grâce à lui que nous avons pu aboutir. Aujourd'hui, nous sommes quasiment tous libres de changer et de choisir l'intermédiaire de notre choix.

L'Afer en a donné l'exemple. Il serait bon que toute la communauté de l'assurance vie s'en inspirât. L'Afer a réussi sur le plan interne la transférabilité des contrats, ce qu'aucune loi n'a été capable d'apporter à ce jour.

Nous sommes aujourd'hui plus de 730 000 adhérents, soit un gain net de 100 000 adhérents

5 | L'action concernant cette triste affaire du procès des fondateurs a aussi abouti grâce à notre ténacité et à votre confiance. En arrivant, j'ai hérité ce fardeau dont les médias se réjouissaient à l'envi. Dans la discrétion, une action en restitution fut menée. Elle fut couronnée de succès. D'éminents juristes furent sollicités, en particulier l'un de nos plus anciens adhérents, feu Marceau Long, Vice-président honoraire du Conseil d'Etat. Ce fut une œuvre collective à laquelle j'aimerais associer le Comité des sages de l'Afer et le Comité consultatif. Cette action de longue haleine, et d'une telle ampleur, est sans précédent dans les annales de la justice. Je déplore sa longueur, mais, comme

l'écrit Montesquieu, la pire injustice, c'est le délai. Réjouissons-nous aujourd'hui de l'issue de cette action en restitution. Les revues juridiques, les Dalloz, la commentent déjà dans nos facultés de droit. Nous avons refermé le livre du procès des fondateurs... sans oublier la première page, l'œuvre dont ils sont à l'origine.

6 | Il y a dix ans, les présidents de l'Afer étaient un peu comme les présidents du Conseil sous la IV^e République. Instabilité et confusion étaient la règle. J'ai alors rédigé une Charte de la gouvernance que l'Afer a acceptée. Elle tient en une page. Elle institue le Comité des sages. Ce Comité a été pour moi le tuteur d'un rosier qui nous oblige à pousser droit. Etre administrateur, c'est se créer un engagement, un devoir. Il faut guider en se regardant avec les yeux des autres. Seul, on court tous les risques car nul n'est parfait. Collectivement, on est fort car on est soudé et protégé. Aujourd'hui, à l'Afer, tout est clair. La transparence est devenue la loi. Je ne dis pas que nous sommes exemplaires mais nous faisons tout pour l'être.

Les adhérents ont recouvré une totale liberté pour voter dans nos AG comme ils veulent et pour qui ils veulent. Le vote électronique prend une place essentielle. Personne ne les contraint. Personne n'est au-dessus d'eux. S'ils ont confiance, c'est une grande satisfaction pour le Conseil d'administration de recevoir des pouvoirs. Contraindre ces pouvoirs serait contraindre l'expression démocratique. Méfions-nous des tentations radicales. L'Afer a fait entendre sa voix parce qu'elle est devenue forte, stable, et qu'elle s'exprime d'une seule voix: celle de tout un Conseil d'administration composé d'adhérents élus en assemblées générales. Notre force, c'est cette légitimité. Il ne faut jamais en abuser, se remettre toujours en question et, en rentrant le soir à la maison, se demander si une bonne action a été entreprise pour les adhérents.

7 | Il y avait en 2007 quelque 630 000 adhérents. Nous sommes aujourd'hui plus de 730 000 adhérents, soit un gain net de 100 000

adhérents. On mesure cette performance quand on sait que, compte tenu de la pyramide des âges, près de 8 000 décès interviennent chaque année à l'Afer. L'encours géré est passé quant à lui de 40 milliards à plus de 57 milliards d'euros en valeur boursière, l'équivalent de 500 Airbus, 1800 TGV, de quoi refaire à neuf 4 fois le parc de la SNCF... ou 55 000 km d'autoroutes, plus que le tour du monde...

8 | La Charte financière que l'Association est parvenue à signer avec son partenaire historique Aviva Investors, fixe un cadre rigoureux au sein duquel la gestion est déléguée dans le strict respect de l'intérêt des adhérents. Désormais, l'Afer dispose de tous les moyens pour s'assurer du respect du contrôle et de la surveillance des fonds. La diversification a aussi été acceptée. La gestion pourra évoluer sur une base décentralisée et non plus exclusive. L'offre s'est fortement enrichie avec, notamment, les supports immobiliers.

9 | En ce qui concerne notre capacité d'influence, les Assises de l'épargne et de la fiscalité sont devenues un grand rendez-vous annuel de l'Afer. Elus de la République, ministres, candidats à la présidentielle, sont sollicités pour s'exprimer devant les adhérents. Les hommes politiques vivent d'engagements qu'ils prennent vis-à-vis des citoyens, fussent-ils épargnants. L'Afer fait entendre haut et fort sa voix pour que leurs engagements soient respectés.

10 | Et demain ? Demain, la feuille de route est déjà bien remplie. La mise en œuvre de l'accord historique avec Aviva, agréé par notre AG de juin 2017, constitue une ouverture pour l'avenir. Image, marque, défense du statut de l'assurance vie, propriété du fichier, diversité des gérants, sécurité de notre épargne, qualité du service, seront plus que jamais nos atouts pour que l'Afer soit un modèle d'assurance vie en faveur de tous les adhérents.

Vive la famille Afer !

Résultats de l'Assemblée Générale 2017 de Marseille

C'est une belle Assemblée Générale qui s'est tenue à Marseille le 29 juin 2017, devant une salle pleine. Ce sont cette année près de 105 000 voix qui ont pu s'exprimer et entériner ou rejeter les résolutions proposées au vote.

Après la lecture du rapport d'activité et des comptes et les interventions de Mme Inès de Dinechin, présidente du directoire d'Aviva Investors France et de Patrick Dixneuf, directeur général d'Aviva France, les adhérents présents ont eu l'occasion d'échanger avec le Président Gérard Bekerman et poser leurs questions au Conseil d'administration.

Extraits

Pouvez-vous nous réexpliquer pourquoi l'Afer a besoin d'Aviva ?

Le modèle Afer repose sur 4 piliers : 1 - notre association, l'Afer, c'est 730 000 adhérents.



Le Conseil d'Administration de l'Afer, de gauche à droite : Jack Lequertier, Jacques Pilon, Jean-Pierre Legatte, Véronique Staeffen, Isabelle Boureau-Post, Pascale Linant de Bellefonds, Gérard Bekerman, Myriel Pellissier, Michel-Alexandre Bailly, Stanislas Bernard.

2 - une compagnie d'assurances, Aviva, qui garantit l'épargne. 3 - le GIE AFER qui est chargé de la gestion administrative du contrat : les avances, les retraits, les rachats, les options, les clauses bénéficiaires, etc.

4 - Vos conseillers. Nous avons 1 000 agents et 1 000 courtiers. C'est votre contact direct parce qu'ils sont à proximité de vous.

Que propose la résolution sur la gratuité des frais : est-ce applicable sur tous les versements ?

Non, cette résolution s'appliquera uniquement aux versements faits d'une adhésion au contrat Afer vers une autre, au sein d'une même famille en ligne directe. Prenons un exemple. Vous avez 40 000 euros sur votre

adhésion au contrat Afer, vous voulez faire un cadeau de 1 000 euros à un petit-enfant, sur sa propre adhésion. Comme vous allez « puiser » votre bonté pour le petit-enfant sur la base de votre adhésion et comme vous avez déjà payé les frais à l'époque en versant sur votre propre adhésion, nous avons estimé qu'il était normal de ne pas faire payer une 2ème fois.

En dehors de ce cas, les frais sur versements habituels continueront. Il faut rappeler que le contrat Afer supporte des frais de gestion annuels parmi les plus bas du marché (0,475% par an de l'épargne en cours) et qu'ils sont inchangés depuis l'origine. Quant aux frais sur versements (2% pour les versements sur le Fonds Garanti et 1% pour les versements sur les supports en unités de compte), ils correspondent à la rémunération de votre conseiller pour son accompagnement et pour la responsabilité qu'il assume dans ce conseil.

La définition de la rémunération des administrateurs est elle réellement soumise à l'Assemblée Générale ?

L'enveloppe pour la rémunération des membres du conseil d'administration est indiquée dans le budget prévisionnel qui est soumis au vote de l'Assemblée Générale, comme chaque année.

Un adhérent a été confronté à des lourdeurs importantes pour procéder au rachat d'une partie de l'épargne de son adhésion et interpelle le Conseil d'administration à ce sujet.

Vous avez raison : l'Afer a été bâtie sur un modèle de liberté et de souplesse. Malheureusement nous vivons dans un monde de plus en plus réglementé où des contrôles et des justifications nous sont imposés. L'Afer a déjà fait part de ce sujet aux pouvoirs publics et continuera à demander la simplification des procédures, qui cependant s'imposent à elle et au Gie Afer chargé de la gestion administrative.

La fermeture trop rapide des enveloppes de souscription d'Afer Immo 2 génère beaucoup de mécontentements, avez-vous prévu une organisation différente à l'avenir ?

Afer Immo 2 investit sur un marché exigü. Nous avons été victimes de notre succès, parce que nous n'avons pas voulu diluer la performance.

Nous avons de ce fait réfléchi avec Aviva Investors France. Si je comprends bien l'architecture du futur support AFER Multifoncier, c'est un fonds qui investira au niveau international, qui n'aura pas ces contraintes d'exigü-

té du marché, et proposera une diversification dans une multitude de supports (immobiliers physiques mais aussi actions, obligations en lien avec l'immobilier) et je suis à peu près convaincu que le périmètre sera suffisant pour ne pas subir les mêmes blocages que nous avons connus avec AFER Immo 2.

Une question concerne l'assurance-vie et l'ISF : Quels sont les projets du nouveau gouvernement pour autant qu'ils soient bien définis ?

Pour l'ISF, le Président de la République a décidé de sortir l'assurance vie de l'assiette. Attendons de voir les propositions du gouvernement Philippe. Mais je connais bien Edouard Philippe. Je crois que c'est un homme d'engagement. Il fera de bonnes choses. Il sortira de l'assiette de l'ISF l'assurance-vie et, nous allons le sensibiliser à la nécessité de rester à 23 % plutôt que de relever à 30 % le taux de prélèvement.

A l'issue du débat, les résolutions ont été mises au vote. L'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'Administration ont été approuvées. L'ensemble des résultats sont consultables sur le site de l'Afer www.afer.asso.fr.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS AFER

SOIRÉE AFER DE LILLE

9 novembre 2017 à La cité des échanges
40 rue Eugène Jacquet
59700 Marc-en-Barœul

LA CITÉ DE LA RÉUSSITE

L'Afer participera à cette manifestation exceptionnelle dont le thème est cette année la Transmission. Les adhérents de l'Afer sont conviés à cet événement, en particulier au **grand débat entre le Président de l'Afer et le Ministre de l'Economie et des Finances**, Bruno Le Maire, dimanche 19 novembre 2017, à 11h dans le Grand Amphi de la Sorbonne.

18 et 19 novembre 2017 à La Sorbonne

Informations et inscriptions sur le site Internet
www.citedelareussite.com/

ANNONCE DES RÉSULTATS

Découvrez tous les résultats de l'année 2017 du contrat Afer dès le 16 janvier 2018 sur le site de l'Afer



Informations et inscriptions sur notre site Internet
www.afer.asso.fr

rubrique Toute notre actualité
> Les prochains événements Afer

PARRAINEZ VOS PROCHES, RECOMMANDEZ LEUR L'AFER !

En 2016, 21 000 nouveaux adhérents on rejoint l'Afer, dont la grande majorité sur les conseils d'un proche.

Vous souhaitez à votre tour faire connaître les avantages du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer à une personne de votre entourage ? Rapprochez-vous de votre Conseiller Afer.

Une fois votre « filleul » devenu adhérent de l'Afer, il aura le plaisir de vous faire parvenir le cadeau de votre choix parmi notre sélection ci-contre.



Retrouvez plus d'informations sur notre site Internet
www.afer.asso.fr
> rubrique Devenir Adhérent
> Recommander l'Afer.



Lettre du Président de l'Afer à Monsieur le Premier Ministre Edouard Philippe

Reçu à l'Élysée le 23 août, le Président de l'Afer
a adressé le 29 août le courrier qui suit.

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai été reçu par votre équipe en charge du dossier de la fiscalité de l'assurance vie, à l'Élysée mercredi 23 août.

Si j'ai apprécié ce rendez-vous, plusieurs points avancés lors de la campagne méritent, encore à ce jour, un éclaircissement aux yeux des 17 millions de Français susceptibles d'être concernés.

L'assurance vie, vous le savez, Monsieur le Premier Ministre, est une chance pour la France. Elle mobilise une épargne qui vient majoritairement se placer dans les obligations et actions d'entreprises, le reste venant financer la dette de l'Etat. Cette épargne serait encore mieux placée si elle ne subissait pas les contraintes d'une réglementation européenne inadaptée et d'un excès de règles administratives nationales, lourdes, obsolètes, inutiles et coûteuses. Nous attendons à cet égard beaucoup de votre gouvernement, engagé pour la croissance et la restauration de la confiance des investisseurs.

Lorsque je posai la question: « quelle est l'utilité de cette réforme ? », la réponse qui me fut donnée était à l'image d'un oral de Sciences-Pô : la neutralité fiscale. Je vous le dis, Monsieur le Premier Ministre : l'Etat y perdra. Les assureurs y perdront. Les assurés, surtout, y perdront encore plus.

J'y vois bien des sources de complications, je peine à en mesurer son utilité.

Complexité autour de ce seuil de 150.000 euros dont on ne comprend pas comment il est calculé ni sur quelle base : par foyer, par contrat, par personne ? Comment évolue-t-il au gré des versements et des rachats ? Complexité quant aux finalités mêmes de la réforme. Car enfin, appliquer la même taxation à ceux qui épargnent longtemps comme aux autres, c'est encourager le court terme, tout le contraire de ce qu'il faut pour soutenir l'économie productive. Défendre l'idée qu'une taxe unique serait valable pour toute l'épargne ? Mais alors pourquoi votre gouvernement en exclurait-il l'application au livret A ou à l'épargne salariale ou encore au PEA ? Et pourquoi un détenteur d'actions dans un PEA ne paierait-il pas des taxes quand le même détenteur via un contrat d'assurance-vie y serait assujéti ? Pour y avoir réfléchi pendant 25 ans, la neutralité est une question bien plus métaphy-



© Guilhem Vellut

sique que fiscale, mais l'inégalité de traitement, comme le projet le prévoit, contrevient à un principe beaucoup plus noble sur le plan juridique.

Il y a là, Monsieur le Premier Ministre, des choses qui m'échappent, et qui échapperont sans nul doute à une majorité de nos concitoyens. Votre équipe soutient l'importance d'orienter les épargnants vers la détention d'actions. Mais nous sommes en France, pas aux Etats-Unis. Ici une flat tax intégrale se traduira par une durée moyenne de détention inférieure et donc moins d'investissement en actions. Le contraire du but recherché par notre Président.

Les épargnants ne comprendraient pas que l'Etat leur impose des choix d'investissement que, de toute façon, la législation interdirait de cibler sur les seuls actifs français. Et vous désespéreriez non seulement les millions de détenteurs en un ou plusieurs contrats supérieurs à 150 000 euros mais aussi tous ceux qui aspirent à épargner au fil du temps un montant de cet ordre pour leur retraite.

Monsieur le Premier Ministre, commençons par changer ce qui ne marche pas et laissons tranquille ce qui marche, comme l'assurance-vie, gage du contrat de confiance de long terme passé avec les épargnants.

La confiance est le plus beau trésor sur qui vous pourrez compter. Votre flat tax, c'est la défiance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en ma haute considération.

Gérard Bekerman
Président de l'Afer